



**RAPPORT DE GESTION
ANNUEL**

AU 31 DÉCEMBRE 2012

INFORMATIONS CORPORATIVES

INSCRIPTION BOURSIÈRE :

Bourse de croissance TSX

Symbole : RBX

SIÈGE SOCIAL DE QUÉBEC

1191, de Montigny

Québec (Québec)

Canada G1S 3T8

Téléphone : (418) 527-5023

Télécopieur : (418) 527-4996

Courriel : info@robexgold.com

Site Internet : www.robexgold.com

BUREAU AU MALI

Rue 50, porte 901 Badalabougou

B.P. 1939

Bamako, Mali, Afrique

011 223 20 23 24 80

011 223 76 41 20 21

a.kader@robexgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil :

Richard R. Faucher

Administrateur :

Georges Cohen

Administrateur :

Julien Cohen

Administrateur :

Michel Doyon

Administrateur :

Claude Goulet

Administrateur :

Jacques Trottier

Administrateur :

Christian Marti

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Georges Cohen

VÉRIFICATEURS

Samson Bélair Deloitte & Touche, Québec (Québec)

CONSEILLER JURIDIQUE

Lacroix Frères, Montréal (Québec)

AGENT DE TRANSFERT

Société de fiducie Computershare du Canada, Montréal (Québec)

Action émises et en circulation au 10 mai 2013 : 276 558 871

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Augustin Rousselet a.rousselet@robexgold.com

Tél. : (418) 527-5023

Énoncés prospectifs

Certaines informations contenues dans le présent rapport de gestion, y compris l'information portant sur le rendement financier ou le rendement d'exploitation futur de la Société et d'autres énoncés qui expriment les attentes ou les estimations de la direction sur le rendement de la Société dans l'avenir, constituent des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs comportent des termes comme « prévoir », « avoir l'intention de », « projeter » et « estimer », et d'autres expressions semblables. Ces énoncés sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement assujetties aux incertitudes et aux éventualités qui touchent les entreprises, l'économie et la concurrence. Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs reflétant les attentes de la direction relativement à des événements à venir. Les résultats réels peuvent être différents des résultats prévus. La direction de la Société n'assume aucune responsabilité relativement à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés prospectifs pour rendre compte de nouvelles informations ou de nouveaux événements, sauf par obligation légale.

DE L'EXPLORATION VERS LA PRODUCTION

PROFIL ET SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

ROBEX est une société junior canadienne d'exploration et de développement minier dont les actions se transigent au Canada à la Bourse de Croissance TSX (symbole : RBX) et en Allemagne à la Bourse de Francfort (Deutsche Borse AG, symbole : RB4). Robex est actuellement titulaire de neuf permis d'exploration, tous localisés au Mali en Afrique de l'Ouest. Le Mali est présentement le 3^e plus important pays producteur d'or en Afrique. Trois des permis de Robex sont situés au sud du Mali (Mininko, Kamasso et N'Golopène) tandis que les six autres se situent à l'ouest du pays (Diangounté, Sanoula, Kolomba, Moussala, Wili-Wili et Wili-Wili Ouest). Robex travaille et s'active présentement au développement de ces permis, qui démontrent tous une géologie favorable avec un potentiel pour la découverte de gisements aurifères. Les priorités de Robex sont ses permis de Mininko et son gisement de Nampala, Wili-Wili, Wili-Wili Ouest et Diangounté ainsi que la mise en production, au cours de l'année 2013, de son usine de Nampala qui est présentement en construction.

Rappel de l'année 2012

Le 15 mars 2012, la Société annonçait la clôture d'un placement privé et émettait ainsi 13 967 700 unités, au prix de 0,23 \$ l'unité, représentant un produit brut d'environ 3 212 570 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de la société (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'achat d'action de la société (un « bon de souscription »).



Chaque bon de souscription entier donne à son porteur le droit d'acquérir, en tout temps avant le 15 septembre 2013, une action ordinaire supplémentaire de la société au prix de 0,35 \$.

Le 3 avril 2012, la Société a reçu son permis d'exploitation d'or et des substances minérales à Nampala. Ce permis d'exploitation, valide pour une durée de 30 ans, a permis à Robex de commencer les travaux de construction nécessaires pour mettre le site en production.

Le 19 avril 2012, la Société annonçait que la campagne de forage de 3500 mètres effectuée au quatrième trimestre de 2011 sur l'extension sud du gîte de Nampala sur le permis de Mininko, a permis de délimiter une ressource présumée additionnelle de 261 000 onces d'or. L'extension sud du gîte de Nampala est présente en surface dans la zone oxydée sur 1,3 km de longueur et reste ouverte au sud.

Le 23 juillet 2012, la Société annonçait que les forages effectués dans l'extension sud du gîte de Nampala montraient des résultats encourageants, dont une teneur de 1,32 g/t sur 45 mètres, incluant 10 mètres à 3,32 g/t. Ces forages faisaient partie d'une campagne globale de 12 000 mètres, dont les objectifs étaient notamment d'augmenter la qualité de la ressource dans la partie sud, et d'investiguer à l'Est pour un futur calcul de la ressource.

Le 23 août 2012, la Société annonçait les résultats des tranchées effectuées sur son permis de Moussala. Sur les trois tranchées effectuées, la première, d'une longueur de 150 mètres et d'une profondeur variant de 3 à 7 mètres, a donné de très bons résultats. Une teneur de 0,68 g/t sur 58 mètres, incluant 1,16 g/t sur 4 mètres et de 0,85 g/t sur 18 mètres, a entre autres été relevée (voir les résultats complets au www.robexgold.com). La deuxième tranchée n'a pas donné de résultats significatifs, et la troisième n'a pu être terminée à cause de la trop grande présence d'eau dans le sol. Les trois tranchées ont été effectuées sur une anomalie géochimique de 4 km². Le permis de Moussala est situé à l'ouest du Mali, au sud-est du gisement de Loulo, opéré par Randgold.

Le 11 septembre 2012, la Société annonçait qu'elle avait terminé la mise à jour de la ressource aurifère de Nampala. Celle-ci incluait la réserve ainsi que la ressource présumée additionnelle de 261 000 onces d'or, tel qu'annoncée en avril 2012. Un total de 60 000 mètres de forages a été effectué depuis 2005 pour en arriver à ces résultats. Le rapport d'évaluation technique, conforme au règlement 43-101, est disponible sur SEDAR ou sur le site web de Robex.

Le jeudi 12 octobre 2012, la Société annonçait que la campagne de forages effectuée dans l'extension sud du gîte de Nampala sur le permis de Mininko était terminée, et que les résultats des neuf derniers sondages étaient encore une fois encourageants. Ces derniers révélaient des teneurs allant jusqu'à 12,30 g/t. La première série de résultats tirés de cette campagne comprenait 32 sondages et avait révélé entre autres une teneur de 1,32 g/t sur 45 mètres, incluant 10 mètres à 3,32 g/t (voir communiqué du 23 juillet 2012).

Le 30 octobre 2012, la Société annonçait qu'elle avait conclu une entente de financement d'une valeur de 14,8 millions\$, qui permettrait la construction d'une usine de production d'or sur son gisement de Nampala. Dans un premier temps, un groupe européen (la « Famille Cohen »), a investi 8 000 000 \$. En contrepartie, la Société a émis 80 000 000 d'unités de la Société au prix de 0,10 \$ l'unité représentant un produit brut de 8 000 000 \$. Chaque unité était composée



d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'achat d'actions de la Société, donnant à son porteur le droit d'acquérir, en tout temps avant le 29 octobre 2017, une action ordinaire supplémentaire de la Société au prix de 0,25 \$. Dans un deuxième temps, Robex a conclu une entente d'une valeur de 6 815 934 \$ avec Imagri Inc., principal entrepreneur responsable chargé de la construction de l'usine. Un montant de 1 000 334 \$ a été converti en 8 000 000 d'actions de la Société. Le solde, de l'ordre de 5 815 600\$, est remboursable sur 36 paiements mensuels égaux, à 10% d'intérêt annuel à partir du 1^{er} février 2013. Ce contrat vise les travaux de terre, de bétonnage, de structure, de tuyauterie et d'installation mécanique. En effet, la Société avait alors décidé de lancer une production d'or avec une usine ayant une capacité d'environ 1 500 tonnes par jour (« t / j ») et d'augmenter rapidement celle-ci de manière séquentielle, notamment par le biais des flux de trésorerie organiques, jusqu'à ce que le seuil de 6 000 t / j, tel que prévu dans l'étude de faisabilité, soit atteint.

Commentaires

Le dénouement positif des démarches de financements effectuées en 2012, le début de la construction de l'usine sur Nampala et le calcul révisé des ressources contenues dans le gisement Nampala représentent des jalons importants et rapprochent Robex de la phase de la production d'onces d'or, dès l'année 2013.

Des renseignements supplémentaires concernant Robex peuvent être obtenus sur le site web de Sedar, au www.sedar.com dans la section des documents déposés par la Société ainsi que sur le site web de Robex au www.robexgold.com.



Perspective

Suite à la conclusion positive de son étude de faisabilité sur Nampala, en regard à l'exploitation d'une mine sur ce gîte, Robex est plus que jamais décidé à devenir un producteur d'or à court terme.

Les grandes orientations stratégiques de la Société reposent sur les éléments suivants :

- Construction d'une usine ayant une capacité de 2 300 tonnes par jour à son démarrage. Au cours de l'année suivante, la Société prévoit ajouter des réservoirs de cyanuration et anticipe ainsi d'atteindre le seuil de 6 000 t/j, tel que prévu dans son étude de faisabilité ;
- Augmenter la quantité et la qualité de la ressource dans l'oxyde au sud du gîte Nampala afin d'augmenter de façon importante la capacité de l'usine ;
- Une fois la ressource dans les oxydes épuisée, viser l'exploitation des ressources incluses dans les sulfures sur Nampala ;
- Valoriser de façon importante une ou deux autres propriétés jusqu'à l'étape de la production.

Situation au Mali

Le 22 mars 2012, le gouvernement du Mali a été renversé par la junte militaire, ce qui a forcé la démission du président. La Société annonçait le 27 mars 2012 qu'elle poursuivait ses travaux sur le gisement de Nampala tel que prévu, et que les événements survenus à Bamako dans les derniers jours n'interféraient pas avec la continuité du projet jusqu'à maintenant. Le 12 avril 2012, un président intérimaire a été nommé et au printemps 2013, le gouvernement du Mali annonçait prévoir tenir des élections démocratiques en juillet 2013.

REVUE DES ACTIFS MINIERES DU MALI

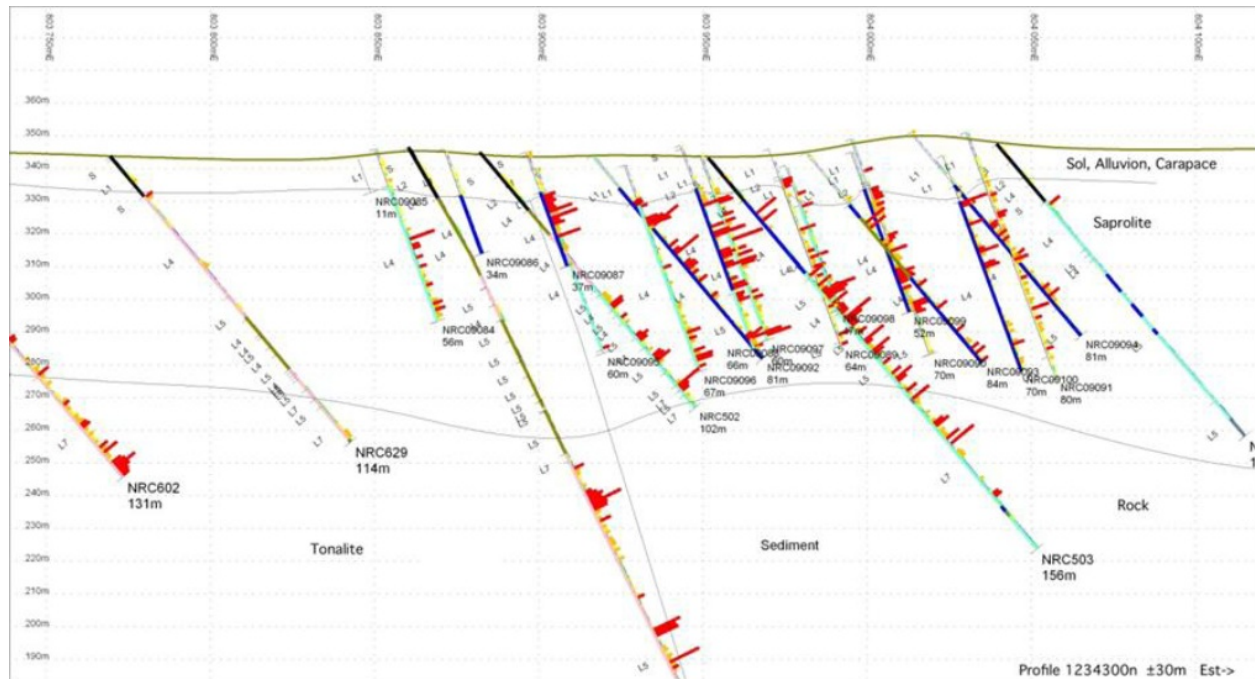
PERMIS DE MININKO: GÎTE DE NAMPALA

Avec la présence du gîte de Nampala, le permis de Mininko (62,0 km²) est le plus avancé des neuf permis détenus par Robex au Mali. Un calcul révisé a été complété en septembre 2012 et confirme que le système de minéralisation aurifère de Nampala se compose de :

- Une réserve dans l'oxyde de 394 000 onces ;
- Une ressource sous-jacente mesurée/indiquée dans les sulfures de 190 000 onces ;
- Une ressource sous-jacente présumée dans les sulfures de 766 000 onces ;
- Une ressource mesurée/indiquée dans l'oxyde de 175 000 onces, non considérée dans le calcul de la réserve ;
- Une ressource présumée dans l'oxyde de 49 000 onces, non considérée dans le calcul de la réserve ;
- L'extension sud avec une ressource présumée dans l'oxyde de 261 000 onces (Zone Sud) ;
- Une zone minéralisée potentielle parallèle, 300m à l'est, d'une longueur de 1,8 km (Zone Est) ;
- Une zone minéralisée potentielle 4,5 km au sud-sud-ouest d'une longueur de 1,2 km (Zone N'Golola).

De plus, les forages en 2011 et 2012 ont confirmé la continuité de la minéralisation au sud du gîte de Nampala. À cet égard, il est intéressant de mentionner que l'anomalie géochimique déjà identifiée s'étend sur une distance approximative de trois kilomètres vers le sud, suggérant un potentiel pour accroître davantage la ressource.

Section en coupe – Projet Nampala :



Au cours de l'année 2012, un montant de 1 734 036 \$, relativement à des travaux de forage, a été dépensé sur le permis de Mininko et ce montant a été capitalisé au bilan à titre de Droits et titres miniers. Pour l'année 2012, Robex a continué son programme d'exploration sur le projet Nampala de l'ordre de 12 000 mètres, dont les objectifs étaient d'augmenter la qualité de la ressource dans la partie sud, d'investiguer une zone parallèle à L'Est pour un futur calcul de la ressource et de confirmer que la zone définie pour la halde ne contenait pas d'or. La Société annonçait le 23 juillet 2012 que les forages en cours dans le cadre de sa campagne 2012, effectués dans l'extension sud du gîte de Nampala sur le permis de Mininko, montraient jusqu'à maintenant des résultats encourageants, dont une teneur de 1,32 g/t sur 45 mètres, incluant 10 mètres à 3,32 g/t. Jusqu'à maintenant, 3 650 mètres de forages à l'Est ont été effectués et les analyses sont attendues au cours du 2^e trimestre.

Concernant l'analyse des résultats, afin de pallier au manque de ressources externes et à l'attente pour l'obtention des résultats, la Société a décidé de mettre en place son propre laboratoire d'analyse. Ce laboratoire est devenu opérationnel en avril 2013.

De plus, les 2 282 mètres de forages prévus pour les haldes ont été complétés et ont confirmé que la zone était bien stérile. Concernant l'extension Sud, 32 sondages totalisant 2 730 mètres, avaient été effectués dans cette zone en 2012, à une maille de 100 x 100 mètres, et avaient permis de révéler une ressource présumée de 261 000 onces à une teneur de 0,74g/t. Dans la campagne actuelle, la maille a été resserrée à 50 x 50 mètres dans la section minéralisée, et à 100 x 50 mètres dans le secteur nord adjacent à l'extension sud. Un total de 39 sondages totalisant 3 266 mètres est actuellement complété. Sur les 3 195 échantillons prélevés, 1 949

ont été traités et les analyses sont attendues suite à la mise en place du laboratoire d'analyse de la Société.

Le 19 mars 2013, la Société confirmait qu'il restait 6 080 échantillons des campagnes de forage de 2012 à analyser. En effet, le laboratoire ALS, auquel Robex confie ses analyses, a dû fermer quelques mois à cause d'un conflit de travail qui fut réglé à la fin du premier trimestre 2013. De ces 6 080 échantillons, 3 833 proviennent de l'extension sud et 2 247 de l'extension est du gisement de Nampala. Les 43 trous forés à l'est ont permis de resserrer la maille de 200mx100m à 100mx100m.

Extension Sud

Dans la zone sud, les forages ont permis de resserrer la maille de 100mx100m à 50mx50m. Les résultats de cette campagne, qui s'est terminée en octobre 2012 permettront à Robex d'effectuer un nouveau calcul de l'extension sud afin de passer, si possible, de ressources « Présumées » à « mesurées/indiquées ».

Rappelons que pour l'extension Sud, les résultats, allant jusqu'à 12,30 g/t, avaient révélé entre autres une teneur de 1,32 g/t sur 45 mètres, incluant 10 mètres à 3,32 g/t (voir communiqué du 23 juillet 2012) et avaient permis d'ajouter 261 000 onces dans la catégorie « Présumées » lors du dernier calcul des ressources (voir communiqué du 11 septembre 2012).

Extension Est

En ce qui concerne la zone Est, les résultats obtenus en 2005 lors de la campagne de 22 forages sont déjà très encourageants (voir communiqué du 5 mars 2012). Des teneurs de 0,78 g/t sur 64 mètres incluant 5 mètres à 2,24 g/t, 61 mètres à 1,01 g/t, 61 mètres à 0,74 g/t ou 107 mètres à 0,60 g/t, nous rendent très confiants pour les résultats de 2012.

PERMIS KAMASSO

Ce permis est immédiatement adjacent au sud de celui de Mininko. Il couvre 220 km² sur le prolongement sud de la séquence stratigraphique et structurale dans lesquelles se trouve le gisement de Nampala, plus au nord-est. Les travaux complétés antérieurement à 2008 ont permis de mettre en évidence une anomalie géochimique dans les sols, combinée à une anomalie de géophysique en polarisation provoquée nommée Sikoro. En 2009, 700 mètres de forages ont été complétés pour un montant d'environ 20 000\$. En 2012, des montants de faible importance ont été capitalisés sur ce permis.

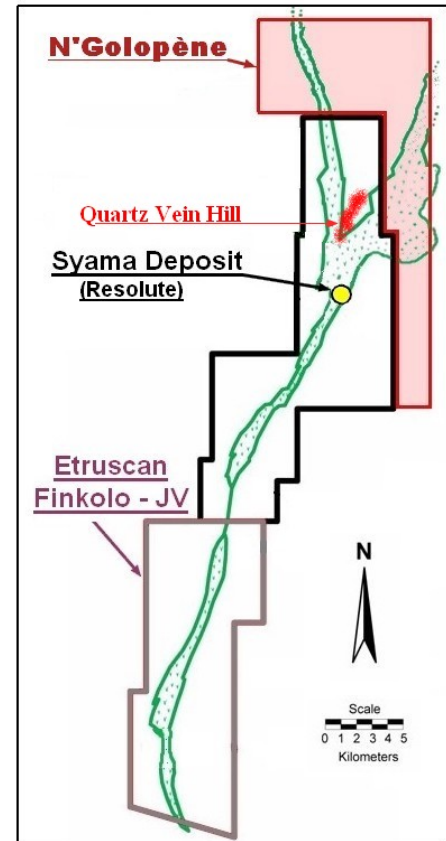


PERMIS N'GOLOPÈNE

Proximité stratégique du gisement Syama

Le permis N'Golopène jouxte au nord et à l'est le gisement Syama détenu par Resolute Mining Ltd. Ce gisement, contenant pas moins de 6 millions d'onces d'or (réserves et ressources combinées), a récemment été remis en production au cours de l'année 2009 par la société minière australienne Resolute.

En 2007, N'Golopène a fait l'objet de travaux de sondages (RC) durant le premier trimestre mais ceux-ci n'ont pas donné de résultats probants. Les sondages ont été implantés le long d'un axe Nord-Sud qui après interprétation semble en bordure de l'axe de la minéralisation. Le potentiel du permis demeure tout de même intéressant. Des valeurs significatives, mentionnons l'intersection de **5,39 g/t sur 13m** (forage QVC-148), ont été intersectées par Resolute à moins de 2 km au sud de la limite du permis, dans le secteur Quartz Vein Hill. La découverte du gisement Tabakoroni de la propriété Finkolo (coparticipation Etruscan/Resolute) se trouve dans l'extension sud de la mine Syama. Cette découverte démontre bien le potentiel régional de cet axe géologique de minéralisation. Les permis de N'Golopène et Syama, chevauchent tous deux le cisaillement de Syama, une structure aurifère régionale.



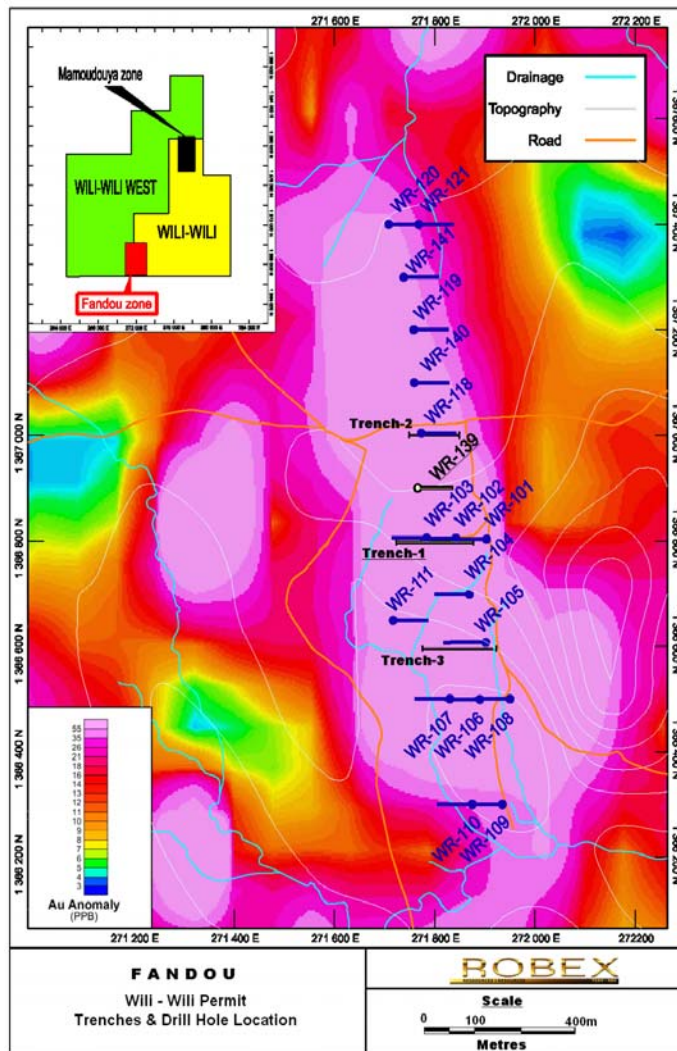
En juillet 2011, Robex concluait une entente de coentreprise avec Resolute Mining Limited (« Resolute ») permettant à cette dernière d'acquérir jusqu'à 70% d'intérêt dans le permis N'Golopène. Selon les termes de cette entente, Resolute pouvait acquérir une première participation de 51% dans la coentreprise en payant un montant initial de 400 000\$ dans les 12 premiers mois, soit en argent, soit en actions de Resolute, ou soit en combinant les deux. En date du présent rapport, Ressources Robex inc. a reçu la totalité de la somme initiale de 400 000 \$, relativement à cette première partie de l'entente. Ensuite, Resolute devra contribuer financièrement aux dépenses de la coentreprise pour un montant total d'un million de dollars durant la période d'acquisition initiale de 2 ans. Après cette période, Resolute pourra choisir d'acquérir 19% additionnel de la coentreprise en investissant 1,5 million dans les 2 années subséquentes afin de compléter une étude de faisabilité.

Les travaux ont commencé dans le cadre de cette entente. Des échantillonnages du sol ont été réalisés dans la partie nord du permis d'exploration N'Golopène, à 15 km au nord de Syama. Au total, 576 échantillons ont été prélevés, avec un espacement de 500m x 500m, la fermeture à 250m x 500m dans la zone de formation de Syama. En outre, 25 échantillons de roche ont été prélevés dans le coin nord-ouest dans une zone constituée de basaltes et d'argilite silicifiée. Des

prises à jour sur les travaux d'exploration effectués par Resolute seront fournies au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

PERMIS WILI-WILI ET WILI-WILI OUEST

Mise à jour d'une nouvelle zone aurifère



Les permis Wili-Wili Est et Ouest sont contigus et couvrent conjointement 66 km². Avec la découverte et mise en valeur de la zone Fandou, ils représentent un actif de premier plan pour Robex. Cette découverte a été faite en 2007 lors d'une campagne de suivi qui comprenait des puits, des tranchées et des sondages RC, le long d'une structure minéralisée kilométrique continue et définie par une anomalie géochimique de sols.

La carte de gauche présente la position des forages sur la structure de plus d'un kilomètre.

L'espacement des sondages variant entre 85 et 200 m, est trop grand pour permettre un calcul de ressources à l'heure actuelle. Les puits d'exploration foncés initialement en 2007 confirment en surface la présence de cette zone. Les meilleures valeurs obtenues d'échantillons prélevés au fond de ceux-ci ont donné les valeurs suivantes (Au) : P4 (5,0 g/t); P3 (10,7 g/t); P2 (1,2 g/t); P0 (70,6 g/t); P7 (7,3 g/t). La tranchée-01 dans le centre de l'anomalie avait donné 2,3g/t Au sur 13 m.

Durant le mois de février 2008, des travaux d'exploration consistant au fonçage de 14 puits dans la zone

minéralisée ont été complétés, là où les forages en RC réalisés en avril 2007 avaient donné des résultats en or intéressants, dont le forage WR-139 qui a intersecté une minéralisation de 4,2 g/T sur 22 m. Les meilleurs résultats provenant des puits P-4 et P-10 ont produit 5,9 g/t Au sur 9,0 m et 3,23 g/t Au sur 9,0 m respectivement. De plus, une compilation des structures et des puits d'orpaillage récents et anciens sur une zone de 1,750m x 2,500 m englobant la zone aurifère de Fandou et s'étalant sur les permis Wili-Wili et Wili-Wili Ouest a également fait partie



de la campagne de terrain. Cette compilation a permis de conclure que le pendage de la zone Fandou était vertical et que la minéralisation était continue.

Intersections les plus significatives des premiers forages sur Wili-Wili

Section Northing	Métrage N-S		Trou RC no.	Intersection	
	Relat.	Cumul.		g/t	m
1 3 6 7 3 0 0	0	0	WR-141	0,96	6 , 0
1 3 6 7 2 0 0	100	100	WR-119	1,09	3 2 , 0
			incl.	2,15	8 , 0
1 3 6 7 1 0 0	100	200	WR-140	1,35	6 , 0
1 3 6 7 0 0 4	96	296	WR-118	4,44	5 , 0
1 3 6 6 9 0 0	104	400	WR-139	4,20	2 2 , 0
1 3 6 6 8 0 8	92	492	WR-101	1,15	7 , 0
1 3 6 6 8 0 8			WR-102	2,50	8 , 0
			&	4,44	4 , 0
1 3 6 6 8 0 8			WR-103	1,19	6 , 0
1 3 6 6 6 9 5	113	605	WR-104	1,06	1 4 , 0
			incl.	1,98	5 , 0
1 3 6 6 6 1 0	85	690	WR-105	1,22	8 , 0
1 3 6 6 5 0 0	110	800	WR-106	1,34	3 , 0
1 3 6 6 5 0 0		800	WR-108	1,02	3 , 0
1 3 6 6 3 0 0	200	1 000	WR-110	1,18	3 , 0

Avec de tels résultats, soulignés par les découvertes réalisées sur un permis adjacent au sud des limites du permis, les permis Wili-Wili constituent l'un des projets les plus porteurs de Robex. Des visites de terrain effectuées au cours des deux premiers trimestres de 2010 ont permis de constater qu'un grand nombre d'orpailleurs a envahi la zone aurifère Hamdalaye située dans le nord des permis. L'exploitation artisanale intense actuelle semble se faire en profondeur sur une série de veines parallèles et porteuses d'or d'orientation nord-sud et qui peut être suivie sur une largeur de pas moins de 275 m. Cette zone, identifiée par un levé de géochimie de sol complété en 1987 par le BRGM, n'a pas fait l'objet de travaux d'exploration depuis l'acquisition des permis par Robex en 2003. L'équipe est très enthousiaste à l'idée d'aller tester cette nouvelle zone prometteuse ainsi que la zone de Fandou, une anomalie aurifère de 2.8 km X 600 m située dans la partie sud des permis et découverte lors des travaux exécutés en 2006 et 2007.

Des montants de faible importance ont été capitalisés sur ce permis au cours de l'année 2012, mais une campagne de forage au diamant de l'ordre de 5 000 mètres a été planifiée par les géologues de Robex pour 2013.

PERMIS SANOULA

Impressionnants résultats de forage : 2,32 g/t sur 15m

Le permis de Sanoula est localisé au sud des mines Yatela et Sadiola de classe mondiale opérées par le géant minier AngloGold-Ashanti et au nord par la mine de Loulo, le long de la même structure tectonique appelée "sénégal-malien". Les forages réalisés par Robex, en 2006 et en 2007, ont permis de tester une anomalie géochimique aurifère située au contact d'un corridor qui montre une anomalie de résistivité persistante.

Une campagne de forages en circulation inversée (RC) de 966 mètres a été réalisée au printemps 2007. La minéralisation recoupée est contenue dans une formation sédimentaire à tourmaline très déformée. L'or se retrouve essentiellement dans des veines de quartz pyritisées fortement inclinées et dans un encaissant à tourmaline modérément silicifié. Ce type de minéralisation caractérise le gisement de la mine Loulo. Des résultats très significatifs ont été obtenus comme en témoigne le tableau ci-dessous

Tableau des résultats (réinterprété en tenant compte des échantillons composites)

Forage	Échantillon	De	A	m	g/t
SAR021	300061	75	79	4,0	2,08
SAR022	300963	27	31	4,0	1,13
SAR029	300289	21	36	15,0	2,31
SAR030	300334	72	75	3,0	1,76
SAR059	304344	15	18	3,0	5,97
SAR060	304464	82	84	2,0	1,48
SAR061	304437	42	51	9,0	2,80

Des montants de faible importance ont été capitalisés sur ce permis au cours de 2012.

PERMIS KOLOMBA ET MOUSSALA

Kolomba et Moussala sont deux permis contigus, situés au sud-est du gisement d'or Loulo. Ils couvrent conjointement 96 km². Entre 2005 et 2007, Robex a exécuté une série de travaux de prospection sur les 2 permis incluant des forages sur des cibles d'anomalie géochimiques en or.

KOLOMBA : Les forages effectués sur les anomalies MM-2, MM-3 et Bilali Santos ont fait ressortir des intersections valables méritant un suivi pour en établir la continuité. Des valeurs aurifères consistantes ont aussi été révélées dans des tranchées creusées dans un secteur ciblé de 40m x 50m :

- Tr5 : 34m @ 1,03g/t Au
- Tr6 : 16m @ 1,92g/t Au
- Tr7 : 34m @ 1,26g/t Au.

Des montants de faible importance ont été capitalisés sur le permis de Kolomba en 2012.



MOUSSALA: En 2007, de la cartographie géologique et l'ouverture de deux tranchées, d'une longueur de 100 mètres sur une zone anormale en or située au nord-est du permis, au point de convergence de deux structures identifiées dans le permis Kolomba, au nord de Moussala, ont été entreprises sur la propriété.

Une anomalie géochimique, large de 660 mètres, orientée nord-sud, a été identifiée lors des levés géochimiques. Trois zones anormales sont présentes dont une, plus importante, semble être l'extension des anomalies Bilali et MM-5A identifiées dans Kolomba. Deux zones d'orpaillage se situent dans le secteur nord-est de la concession.

La géologie de la partie sud du permis est différente de celle de la partie nord, et pourrait présenter un potentiel supplémentaire pour une découverte aurifère. Cinq anomalies géochimiques de hautes teneurs réparties sur une bande de 1,5 km de largeur sont les cibles principales. Un secteur inexploré de la partie SO du permis est travaillé par des orpailleurs. Ce secteur peu exploré présente beaucoup d'intérêt avec des cibles prêtes au forage.

Le 23 août 2012, Robex a reçu les résultats des tranchées qu'elle a faites sur ce permis. Sur les trois tranchées effectuées, la première, d'une longueur de 150 mètres et d'une profondeur variant de 3 à 7 mètres, a donné de très bons résultats. Une teneur de 0,68 g/t sur 58 mètres, incluant 1,16 g/t sur 4 mètres et de 0,85 g/t sur 18 mètres, a entre autres été relevée (voir les résultats complets au www.robexgold.com). La deuxième tranchée n'a pas donné de résultats significatifs, et la troisième n'a pu être terminée à cause de la trop grande présence d'eau dans le sol. Les trois tranchées ont été effectuées sur une anomalie géochimique de 4 km². Le permis de Moussala est situé à l'ouest du Mali, au sud-est du gisement de Loulo opéré par Randgold. Ces travaux, réalisés au cours de l'année 2012, représentent un coût de 87 381 \$. Ce montant a été capitalisé au bilan à titre de frais d'exploration reportés.

PERMIS DIANGOUNTÉ

Le permis Diangounté, couvrant 52,14 km², est reconnu pour l'importance de l'anomalie géochimique aurifère (Klöckner-1989) qui se situe au pourtour du placer La Corne. Cette anomalie régionale est semblable à celles ayant mené, entre autres, à la découverte du gisement Sadiola situé à une trentaine de kilomètres au nord-est. Les levés géophysiques-sol répondent peu ou mal à la faible épaisseur des zones de failles et à la faible densité des veines minéralisées. Le fait que l'or ne soit pas associé à de l'arsenic représente un défi pour l'exploration géochimique de cette propriété.

En mai 2006, une série de 24 forages en circulation inversée (2 079 mètres) distribués sur quatre sections entre-espacées de 200 mètres ont été réalisés par Robex, dans un secteur d'orpaillage intensif. La minéralisation observée dans les excavations des orpailleurs a été confirmée en profondeur dans les forages. Les riches mais étroits corps minéralisés soulignés par ce programme de forage semblent expliquer la présence proximale du placer La Corne, un important gisement d'or alluvionnaire. Quelques intersections de plus d'un gramme par tonne ont été recoupées dont la meilleure était **24,8 g/t sur 6m**, de 27 à 33m dans le sondage DIR097.



Les forages ont recoupé des veines de quartz associées à d'étroits corridors d'orientation sud-est recoupés de failles sub-verticales. Les roches démontrent une intense silicification et séricitisation le long des structures minéralisées et présentent une association de minéraux métalliques composée de pyrite et de chalcopyrite.

En 2011, Robex a découvert sur le permis de Diangounté une nouvelle zone regroupant six filons de quartz minéralisés, présentement exploités par les orpailleurs et non répertoriés sur les cartes de Robex. Ces nouveaux filons font partie d'une anomalie géochimique circulaire couvrant 8 km², qui élargirait la zone exploitable découverte par Robex au début des années 2000.

Bien qu'elle croyait peut-être réaliser une campagne de forage en 2012 sur ce permis, seuls des montants de faible importance ont été capitalisés sur ce permis durant l'année 2012.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Le présent rapport, préparé en date du 10 mai 2013. (« Robex » ou « la Société ») pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011. Le rapport doit être lu conjointement avec les états financiers annuels consolidés et audités et les notes complémentaires y afférentes pour les deux exercices susmentionnés.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation des états financiers consolidés est le dollar canadien, à moins que mentionné autrement. Le franc CFA est considéré comme la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

	Au 31 décembre 2012 \$ (IFRS)	Au 31 décembre 2011 \$ (IFRS)	Au 31 décembre 2010 \$ (IFRS)
Revenus	75 314	15 924	-
Charges	1 228 369	3 594 392	(354 019)
Perte nette	1 153 055	3 578 468	344 709
Perte nette de base et diluée par action	(0,006)	(0,023)	(0,003)
Écart de conversion IFRS	(14 369)	(299 082)	(1 360 540)
Résultat étendu	(1 167 424)	(3 877 550)	(1 685 466)
Actif total	29 270 458	18 375 365	12 679 866

Faits saillants :

La Société présente pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, une perte nette de 1 153 055 \$. Par contre, les charges incluent un montant, sans impact monétaire, de (720 985 \$) suite à l'application des IFRS dans le traitement comptable des bons de souscription. Selon cette nouvelle norme, la variation de la juste valeur des bons de souscription doit être présentée dans l'état des résultats et ce, à chacune des dates d'évaluation (fins de trimestres) et lors de l'exercice de ces bons, s'il y a lieu. Cet élément non monétaire aura donc un impact futur sur les prochains états financiers de la Société, et ce, en fonction de certaines variables telles la durée de vie restante des bons, le taux d'intérêt sans risque à la date d'évaluation, le rendement passé et le prix de marché du titre de Robex.



ANALYSE DES DÉPENSES

Description	Exercices terminés les 31 décembre		
	2012 (IFRS)	2011 (IFRS)	2010 (IFRS)
	\$	\$	\$
Administration	1 111 085	650 409	22 342
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	329 837	506 325	192 375
Honoraires	516 402	433 938	167 480
Autres pertes (gains)	(10 186)	(2 999)	
Variation de la juste valeur des passifs financiers (net des gains sur règlement de passifs)	(720 985)	2 005 097	(173 163)
Amortissements	2 216	1 622	10 535
TOTAUX	1 228 369	3 594 392	354 019

COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES 2012 ET 2011

Revenus

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les revenus se sont élevés à 75 314 \$ comparativement à 15 924 \$ pour 2011. Les revenus proviennent des revenus d'intérêts sur les fonds disponibles.

Charges

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les frais d'administration se sont élevés à 1 111 085 \$ comparativement à un montant de 650 409 \$ pour 2011. L'écart entre les deux exercices s'explique principalement par une hausse des charges salariales suite à l'embauche de nouveaux employés ainsi que par une augmentation des frais de déplacements suite aux tournées promotionnelles auprès d'investisseurs et d'institutions financières. Les frais de déplacements et représentations ont également contribué à la hausse entre les deux périodes. En contrepartie, les frais de divulgation et maintien à la Bourse, ainsi que les frais de publicité et promotion, ont diminué entre les deux périodes.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les coûts de la rémunération en options d'achat d'actions se sont élevés à 329 837 \$ comparativement à un montant de 506 325 \$ pour 2011.

Pour l'exercice 2012, les honoraires professionnels se sont élevés à 516 402 \$ comparativement à un montant de 433 938 \$ pour 2011. L'écart entre les deux exercices s'explique principalement par la hausse des frais des honoraires d'administration.



Pour l'exercice 2012, en excluant les postes sans impact monétaire: *Variation de la juste valeur des passifs financiers*, d'un montant net de -720 985 \$ (2 005 097 \$ pour 2011), la perte nette s'élève à 1 874 040 \$ comparativement à un montant de 1 573 371 \$ pour 2011.

Actif total

31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011

Le bilan du 31 décembre 2012 montre un actif de 29 270 458 \$ comparativement à un montant de 18 375 365 \$ au 31 décembre 2011. L'écart entre les deux exercices s'explique principalement par les items suivants :

- En 2012, suite à la réalisation d'un financement, de l'exercice de bons de souscription et de l'obtention d'un prêt, le tout totalisant un montant net de 11 183 894 \$, l'encaisse au 31 décembre 2012 s'élevait à 8 317 457 \$ comparativement à 1 559 185 \$ au 31 décembre 2011.
- Au 31 décembre 2012, les immobilisations corporelles s'élevaient à 2 978 948 \$ comparativement à 769 111 \$ au 31 décembre 2011. L'écart s'explique principalement par le début de la construction d'une usine. Au cours de l'exercice 2012, la Société a procédé à des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 2 413 639 \$ comparativement à 348 334 \$ au 31 décembre 2011.
- Les Droits titres miniers au 31 décembre 2012, capitalisés au bilan, étaient de 17 749 746 \$ comparativement à 15 815 409 \$ au 31 décembre 2011. L'écart entre les deux exercices s'explique principalement par la capitalisation, durant l'exercice 2012, de frais de développement des propriétés. Ces montants ont totalisé 1 745 898 \$ avant l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et l'effet de la variation du taux de change. Les travaux d'exploration ont été principalement effectués sur la propriété de Mininko.



Dépenses d'exploration et de développement capitalisés

Les dépenses d'exploration et de développement capitalisées à titre de droits et titres miniers se sont élevées à 1 745 898 \$ pour l'exercice de 12 mois terminé le 31 décembre 2012 par rapport à 4 067 734 \$ pour l'exercice 2011.

Description	Exercices terminés les 31 décembre	
	2012	2011
	\$	\$
Acquisition de propriétés	250 000	153 192
Encaissement d'option - JV	(312 503)	(99 875)
Dépenses d'exploration	1 808 399	4 014 417
TOTAUX	1 745 898 \$	4 067 734 \$

Résumé des résultats trimestriels

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millier\$ sauf perte par action)	2012 (IFRS)				2011 (IFRS) (redressés)			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenus	46	8	10	10	4	5	5	2
Perte nette	(566)	(341)	(155)	(91)	(1 393)	(121)	(95)	(1 969)
Perte nette (par action)	(0,003)	(0,001)	(0,001)	(0,001)	(0,005)	(0,001)	(0,001)	(0,002)

L'analyse des pertes trimestrielles de l'année 2012 ne permet de dégager aucune tendance.



Quatrième trimestre

ANALYSE DES DÉPENSES

Description	Quatrième trimestre se terminant le 31 décembre	
	2012 (IFRS)	2011 (IFRS) redressé
	\$	\$
Revenus	46 936	4 131
Administration	322 527	214 248
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	175 200	180 105
Honoraires	187 043	157 509
Autres pertes (gains)	(7 211)	6 163
Variation nette de la juste valeur des passifs financiers	(65 781)	838 704
Amortissement	656	1 017
Frais totaux	612 434	1 397 746
Pertes nettes	565 498	1 393 615

Pour la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2012, la perte nette s'élève à un montant de 565 498 \$ comparativement à un montant de 1 393 615 \$ pour la période correspondante de 2011. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des frais d'administration, causée par l'arrivée de nouveaux employés. De plus, la variation nette de la juste valeur des passifs financiers s'élève à un montant de -65 781 \$ comparativement à un montant de 838 704 \$ pour la période correspondante de 2011.



SITUATION DE LA TRÉSORERIE ET SOURCE DE FINANCEMENT

États consolidés des flux de trésorerie	Exercices terminés les 31 décembre	
	2012	2011
	\$	\$
Exploitation	(1 251 384)	(1 282 245)
Investissement	(3 167 272)	(4 428 968)
Financement	11 183 894	7 110 502
TOTAUX	6 758 272	1 393 809

Les flux utilisés requis à l'Exploitation ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, de 1 251 384 \$ comparativement à 1 282 245 \$ pour l'exercice 2011. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la perte hormis l'effet de la variation de la juste valeur des bons de souscription entre les deux exercices.

Les flux utilisés pour les activités reliées à l'Investissement ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, de 3 167 272 \$ comparativement à 4 428 968 \$ pour l'exercice 2011. Cette variation s'explique principalement par la hausse des frais capitalisés d'exploration et de développement des propriétés, ainsi que par la hausse des acquisitions d'immobilisations, entre les deux exercices.

Les flux générés par les activités reliées au Financement ont été, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, de 11 183 894 \$ comparativement à 7 110 502 \$ pour l'exercice 2011. Cette variation s'explique principalement la réalisation d'un financement et d'exercice de bons de souscription et de l'octroi d'un prêt, au cours de l'exercice 2012.

Les activités d'exploitation, de financement et d'investissement pour 2012 se sont traduites par une augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 6 758 272 \$ (1 393 809 \$ en 2011).

À la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'établissaient à 8 317 457 \$ (1 559 185 \$ au 31 décembre 2011).

Compte tenu de la situation actuelle de ses liquidités, Robex considère qu'elle dispose de ressources suffisantes immédiatement accessibles pour honorer ses engagements actuels en ce qui a trait aux dépenses d'exploration et aux besoins du siège social et aux besoins administratifs de la Compagnie au moins pour la prochaine année.

La société est considérée comme une société d'exploration et elle doit donc obtenir du financement régulièrement afin de poursuivre ses activités d'exploration. Malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Sommaire du capital-actions, options et bons de souscription

À la date de ce rapport (10 mai 2013), les états financiers montrent :

- 276 558 871 actions ordinaires étaient émises (31 décembre 2012 – 274 733 871; 31 décembre 2011 – 172 168 950 actions ordinaires).
- 8 109 715 options étaient attribuées à des prix variant entre 0,12 \$ et 0,275 \$, venant à échéance entre le 15 septembre 2013 et le 22 avril 2018 (31 décembre 2012 – 7 959 715 ; 31 décembre 2011 – 6 525 000). Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société.
- 91 150 515 bons de souscription étaient émis à des prix d'exercice allant de 0,25 \$ à 0,35 \$ avec des délais d'expiration allant de mai 2013 à octobre 2017 (31 décembre 2012 – 101 811 438 ; 31 décembre 2011 – 16 213 271). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société.

ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 17 janvier 2013, la société s'est vue octroyer par le gouvernement malien, un permis de recherche et d'exploration pour la propriété de Kolomba. La durée de validité de ce permis est de 3 ans, renouvelable deux fois, pour deux années, soit pour une durée totale de 7 ans.

Au cours du mois de février 2013, 1 575 000 bons de souscription ont été exercés pour une somme de 283 500 \$. Ces bons de souscription avaient tous un prix d'exercice de 0,18 \$ et venaient tous à échéance en février 2013.

Le 5 avril 2013, la société annonçait la nomination de son nouveau VP finances par intérim M. Augustin Rousselet, qui prenant effet immédiatement.

Le 19 avril 2013, la société a conclu une entente de financement avec une firme privée. Selon cette entente, la société recevra un prêt d'un montant de quatre millions de dollars canadiens. Ce prêt, portera intérêts au taux annuel de 10 % (toutes taxes comprises) et a une échéance de quatre ans. Les encaissements se feront en trois tranches, dont la première a eu lieu à la signature du contrat. Les deux autres tranches seront décaissées à la fin mai et à la fin juin 2013. Le prêt sera remboursable mensuellement par versements égaux à compter du 31 janvier 2014 et peut être remboursé avant échéance sans aucune pénalité.



Le 29 avril 2013, la société annonçait que sa capacité de production initiale au projet Nampala serait de 2,300. Tonnes par jour (t/j) en lieu de 1,500. t/j tel que prévu initialement.

Le 9 Mai 2013, la société annonçait la nomination de son nouveau Président et Chef de la Direction M. Georges Cohen, qui prenant effet immédiatement de même que sa nomination comme administrateur au Conseil d'administration de Robex.

Le 9 mai 2013, M. André Gagné a donné sa démission comme administrateur de Robex.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRES (« IFRS »)

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS), applicables au 31 décembre 2012.

Risques opérationnels

Incertitude liée aux estimations des réserves et des ressources

Les données relatives aux réserves et aux ressources constituent des estimations fondées sur de l'information limitée acquise par forage et autres méthodes d'échantillonnage. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs anticipés seront obtenus ni que le taux de récupération sera atteint. Les teneurs de minerai réellement récupérées pourraient différer des teneurs estimées pour les réserves et les ressources. De telles données ont été déterminées en fonction de prix de l'or et de coûts d'exploitation présumés. La production future pourrait différer de façon importante de ce qui est prévu dans les estimations de réserves, notamment pour les raisons suivantes :

- La minéralisation et les formations pourraient différer de celles qui sont prévues par forages, échantillonnages et études similaires;
- L'augmentation des charges d'exploitation minière et de traitement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les réserves;
- La teneur des réserves peut varier sensiblement de temps à autre et il n'y a aucune garantie quant à la quantité d'or qui pourra en être récupérée;
- La baisse du cours de l'or pourrait rendre non rentable l'exploitation minière d'une partie ou de la totalité des réserves.

L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraîner une augmentation des coûts ou une diminution de nos réserves estimatives. Les facteurs à court terme, tels que la nécessité de nouveaux travaux de développement d'un gisement ou le traitement de nouvelles teneurs différentes, pourraient compromettre notre rentabilité. En cas de chute du cours de l'or, nous pourrions être tenus de réduire considérablement la valeur de notre placement dans des propriétés minières ou de retarder, voire d'interrompre, la production ou le développement de nouveaux projets.



Production et coût comptant d'exploitation

Rien ne garantit que les calendriers de production projetés ou prévus ou que le coût comptant d'exploitation estimatif seront respectés. De nombreux facteurs peuvent entraîner des retards ou des accroissements de coûts, notamment des problèmes de main-d'œuvre, des pannes de courant, des problèmes de transport ou d'approvisionnement et des pannes mécaniques. Notre résultat net dépendra de la mesure dans laquelle les coûts d'exploitation projetés à l'égard de ces mines seront respectés. En outre, des facteurs d'exploitation à court terme, comme le besoin de développement ordonné de corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou de différentes teneurs aurifères, peuvent faire en sorte qu'une exploitation minière ne soit pas rentable au cours d'une période donnée. En outre, nos activités peuvent faire l'objet d'interruptions prolongées imputables aux conditions météorologiques. Des dangers comme des formations inusitées ou imprévues, des éclatements de roches, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent se présenter au cours des forages et de l'enlèvement de la matière. Notre coût comptant d'exploitation pour produire une once d'or dépend également d'un certain nombre de facteurs, notamment de la teneur des réserves, de la récupération et de la capacité de traitement. Notre rendement futur peut par conséquent différer considérablement du rendement estimatif. Étant donné que ces facteurs sont indépendants de notre volonté, rien ne garantit que notre coût comptant d'exploitation soit semblable d'une année à l'autre.

Nature de l'exploration et de l'exploitation minière

Nos programmes de développement et d'exploration ont une incidence marquée sur notre rentabilité. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent d'importants risques financiers sur une longue période, que même la combinaison d'une évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une structure aurifère puisse donner lieu à des rendements importants, peu de propriétés minières qui font l'objet d'une exploration sont en définitive développées en tant que mines. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes pour établir et remplacer les réserves au moyen de forages ainsi que pour construire les installations d'exploitation minière et de traitement sur un site. Il est impossible de garantir que nos programmes d'exploration actuels ou projetés sur nos propriétés d'exploration aboutiront à des exploitations minières commercialement rentables. La viabilité économique d'un gisement d'or repose sur un certain nombre de facteurs, dont certains sont liés aux caractéristiques mêmes du gisement, comme la taille et la teneur, la proximité des infrastructures, les coûts de financement et la réglementation gouvernementale, y compris celle qui se rapporte aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'infrastructure, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation d'or, au rapatriement des revenus et à la protection environnementale. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être évaluée avec précision, mais la combinaison de ceux-ci peut faire en sorte que nous ne recevions pas un rendement du capital investi adéquat. Nos activités sont, et continueront d'être, exposées à tous les dangers et risques habituellement liés à l'exploration, au développement et à la production d'or et qui peuvent tous porter préjudice à la vie des personnes, aux biens et à l'environnement et entraîner une responsabilité légale éventuelle du fait de tout préjudice subi.

Disponibilité d'infrastructures et fluctuation des prix de l'énergie et autres marchandises

Le succès des activités d'exploration et de développement de gisements minéraux dépend de la disponibilité d'infrastructures adéquates. Des routes et des ponts adéquats, ainsi que des sources fiables d'énergie et d'eau sont autant d'éléments importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos dépenses en immobilisations et nos coûts d'exploitation. Le manque d'infrastructure, les phénomènes météorologiques inhabituels ou rares, les actes de sabotage ou de terrorisme, les mesures gouvernementales ou toute autre forme d'interférence dans l'entretien de ces infrastructures pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation. En outre, notre rentabilité serait touchée par le prix du marché et la disponibilité des marchandises qui sont utilisées dans le cadre de nos activités d'exploitation, notamment le diesel, le carburant, l'électricité, l'acier, le béton et les produits chimiques. Les prix de ces marchandises varient en fonction de différents facteurs indépendants de notre volonté. Une augmentation des coûts ou une diminution de la disponibilité des marchandises pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société financière de la Société et sur ses résultats d'exploitation.

Licences et permis

Nous devons obtenir des licences et des permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Nous sommes d'avis que nous possédons toutes les licences et tous les permis nécessaires en vertu des lois et des règlements applicables à l'égard de nos propriétés et que nous sommes actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les modalités de ces licences et permis. Toutefois, ces licences et permis peuvent faire l'objet de changements dans diverses circonstances. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir ou conserver toutes les licences et tous les permis qui peuvent être requis pour poursuivre nos activités actuelles, explorer et développer les propriétés ou entreprendre la construction ou l'exploitation d'installations minières et de propriétés en cours d'exploration ou de développement. Le défaut d'obtenir de nouvelles licences et de nouveaux permis ou de parvenir à conserver ceux que nous détenons déjà pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risques politiques

Bien que le gouvernement du Mali ait par le passé appuyé le développement de leurs ressources naturelles par des sociétés étrangères, rien ne garantit que ce gouvernement n'adoptera pas à l'avenir des politiques différentes ou de nouvelles interprétations relativement à la propriété étrangère des ressources minérales, aux taux de change, à la protection environnementale, aux relations de travail, au rapatriement des revenus ou au rendement du capital. Toute limite imposée à l'égard du transfert de trésorerie ou autres actifs entre Robex et ses filiales pourrait restreindre notre capacité à financer nos activités d'exploitation, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. En outre, les régimes d'imposition visant les activités minières dans les territoires étrangers peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes et de modifications constantes, et pourraient ne pas prévoir de mesures de stabilité fiscale. Notre interprétation de la loi fiscale et son application à nos transactions et à nos activités pourrait ne pas correspondre à l'interprétation de cette même loi par les autorités fiscales. Par conséquent, les transactions

pourraient être contestées par les autorités fiscales et nos activités faire l'objet d'une vérification, ce qui pourrait se traduire par une augmentation importante des impôts et/ou par des pénalités et/ou par des intérêts. On ne peut écarter la possibilité qu'un futur gouvernement adopte des politiques sensiblement différentes ou de nouvelles interprétations qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation des éléments d'actif. La possibilité de conflits civils et d'instabilité politique font également partie des risques politiques.

Questions liées aux titres de propriété

Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que l'existence et l'étendue d'une propriété minière dans laquelle nous avons une participation pourraient être remises en question, les titres de propriété des propriétés minières peuvent faire l'objet de réclamations éventuelles de la part de tierces parties. Le défaut de conformité à toutes les lois et à tous les règlements applicables, dont le défaut d'acquitter les taxes et les impôts et de réaliser et déposer des travaux d'évaluation, peut invalider le titre sur des parties ou la totalité des propriétés à l'égard desquelles nous détenons des licences et des permis.

Fournisseurs et risque lié aux entrepreneurs externes

Nous dépendons de divers services, équipements, fournitures et pièces pour mener nos opérations. Une pénurie de biens ou de services dont nous avons besoin pourrait entraîner une hausse des coûts ou un retard dans les livraisons, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre calendrier de production ainsi que sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation. De plus, une partie importante de nos activités au Mali pourraient être menée par des entrepreneurs. Ainsi, nos activités pourraient être exposées à un certain nombre de risques, dont certains sont indépendants de notre volonté, notamment :

- La négociation des contrats avec les entrepreneurs selon des modalités acceptables;
- L'impossibilité de remplacer un entrepreneur et son équipement d'exploitation dans l'éventualité où l'une ou l'autre
- des parties met fin au contrat;
- Un contrôle réduit sur les aspects des activités relevant de l'entrepreneur;
- Le défaut de l'entrepreneur de s'acquitter de ses obligations selon les conditions de l'entente contractuelle;
- L'interruption de l'exploitation dans l'éventualité où un entrepreneur met fin aux activités de son entreprise à la
- suite d'une insolvabilité ou d'autres événements;
- Le défaut d'un entrepreneur de se conformer aux exigences réglementaires et légales applicables, dans la mesure
- où le respect de ces exigences lui incombe;
- Les problèmes que peut éprouver un entrepreneur dans la gestion de la main-d'oeuvre, de l'agitation ouvrière et
- d'autres questions liées au travail.



En outre, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Concurrence

Le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentiel à tous les stades. Nous livrons concurrence à bon nombre d'entreprises et de personnes, y compris des concurrents mieux pourvus en ressources financières, techniques et autres, pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières intéressantes, d'équipement et, de plus en plus, pour la recherche de ressources humaines. Rien ne garantit que nous pourrions continuer à concurrencer avantageusement les autres sociétés minières.

Personnel qualifié et personnel clé

Pour que nos activités soient couronnées de succès, nous devons trouver et retenir des employés qualifiés qui possèdent une connaissance approfondie et une expertise du secteur minier. Robex et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé, et si nous nous trouvions dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié, ou d'établir des stratégies adéquates de planification de la relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risques environnementaux

Toutes les étapes de notre exploitation sont assujetties à la réglementation environnementale applicable dans chacun des territoires d'exploitation visés. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuses, des amendes et des pénalités accrues pour non-conformité, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs dirigeants, administrateurs et employés. Des risques environnementaux, qui nous sont inconnus à l'heure actuelle et qui ont été causés par d'anciens ou d'actuels propriétaires des propriétés ou par d'anciens ou d'actuels travaux d'exploitation sur les propriétés, peuvent exister sur nos propriétés. Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements environnementaux applicables peut donner lieu à des mesures exécutoires et peut comprendre des mesures correctives qui nécessitent des dépenses en immobilisations ou des mesures de redressement. Rien ne garantit que de futurs changements dans les lois et règlements environnementaux et les permis régissant les activités d'exploitation et générales des sociétés minières, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable importante sur nos activités ou n'entraîneront pas des obligations ou des frais importants pour nous à l'avenir. Nous employons, dans notre processus de production minière, du cyanure de sodium, qui est une substance toxique. Advenant la fuite ou le déversement du cyanure de sodium de son système de confinement, nous pourrions être tenus responsables des travaux de décontamination, lesquels pourraient ne pas être assurés.

Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour éviter le déversement de matières polluantes dans la nappe phréatique et les milieux naturels, nous pourrions être tenus responsables de risques à l'égard desquels nous ne possédons aucune assurance.

Assurance insuffisante

Bien que nous puissions obtenir des assurances à l'égard de certains risques pour des montants que nous considérons suffisants, l'assurance disponible pourrait ne pas couvrir la totalité des risques potentiels auxquels peut faire face une société minière. Nous pourrions également nous trouver dans l'incapacité de conserver les assurances nécessaires pour couvrir les risques assurables moyennant des primes économiquement acceptables. La couverture d'assurance pourrait en outre ne pas être disponible à l'avenir ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute perte résultante. De plus, l'assurance pour certains risques, comme les risques liés à la validité des droits de propriété relatifs à des concessions minières non brevetées et à des sites de broyage, et le risque de pollution et autres dangers découlant de l'exploration et de la production, n'est généralement pas offerte aux sociétés aurifères selon des modalités acceptables. Les coûts éventuels pouvant être associés aux dommages non assurés ou en excès de la garantie ou la conformité aux lois et aux règlements applicables peuvent entraîner des retards importants et nécessiter des sorties de fonds substantielles, ce qui peut avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Litiges

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, doivent faire face à des poursuites judiciaires, qu'elles soient fondées ou non. Bien que nous croyions qu'il est improbable que des poursuites aient une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation, rien ne peut garantir que Robex ne fera pas l'objet de telle poursuite

CONTRÔLE ET PROCÉDURES SUR LES INFORMATIONS À FOURNIR

Tel que requis par la politique « Instrument Multilatéral 52-109 », la Société a évalué l'efficacité de ses procédures de contrôle interne et de divulgation d'information en date de la fin d'année terminée le 31 décembre 2011. Cette évaluation a été conduite sous la supervision et avec la participation du président et du chef des opérations financières. À la suite de cette évaluation, le président et le chef des opérations financières ont conclu que les politiques de contrôle et de divulgation d'information étaient adéquates.



La seule situation identifiée lors de cette évaluation est inhérente à toutes les sociétés publiques de faible capitalisation. En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du président et du chef des opérations financières. La direction de la Société continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et accroître sa supervision dans les secteurs clés. Il est important de noter que cette situation pourrait impliquer que la société doive engager du personnel supplémentaire de façon à accroître la séparation de tâches. Toutefois, les coûts d'opérations supplémentaires qu'engendrerait cette solution pourrait créer un risque financier important en regard à la viabilité de la Société. La direction a donc décidé de divulguer ce risque potentiel dans ses divulgations réglementaires et procéder à l'ajout de personnel supplémentaire seulement au moment où le budget le permettra.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la société et les autres informations financières contenues dans ce rapport sont la responsabilité des dirigeants de la société et ont été revus et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux IFRS. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. Le choix des principes et des méthodes comptables incombe à la direction.

La société maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière et la sauvegarde des éléments d'actif.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires de la société de façon conforme aux exigences des lois pertinentes et des normes et principes financiers reconnus ainsi que de maintenir des normes de conduite convenables dans ses activités.

Le conseil d'administration exerce son rôle de surveillance des états financiers et des autres informations financières par l'entremise de son comité de vérification composé en majorité d'administrateurs qui ne sont pas des membres de la direction de la société.

Les fonctions de ce comité sont d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration, d'examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité de l'information et de tout autre point relatif à la comptabilité et aux finances de la société. Pour ce faire, le comité de vérification rencontre annuellement les vérificateurs externes, avec ou dans la direction de la société, afin d'examiner leur plan de vérification et de discuter des résultats de leurs travaux. Il incombe à ce comité de recommander la nomination ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes, Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., nommés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, ont vérifié les états financiers de la société et produit un rapport indiquant l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur les états financiers.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion de capital, les objectifs de la société sont de maintenir des liquidités adéquates pour supporter les activités prévues. La définition de capital inclut les capitaux propres et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les objectifs de la société quant à la gestion du capital sont de maintenir une flexibilité financière dans le but de préserver sa capacité de rencontrer ses obligations financières. La société surveille le capital au moyen de sa consommation de trésorerie mensuelle et ses obligations à court terme liées à ses passifs financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Cette discussion et analyse des résultats financiers en date du 25 avril 2013 devraient être lues conjointement avec les états financiers annuels consolidés et audités, pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, et les notes complémentaires. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au site web www.sedar.com dans la section des documents déposés par la société.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la société sont la responsabilité des dirigeants de la société et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux IFRS. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous égards importants.



(signé) Georges Cohen, président et chef de la direction

Québec, le 10 mai 2013